

# COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Séance du 3 juillet 2025,  
dans les locaux de la FNCCR,  
20 boulevard rue de la Tour-Maubourg à Paris (75007)

## Compte rendu

### Participants :

Xavier Pintat, président du Comité du système de distribution publique d'électricité,  
Lydie Sartout, secrétaire du Comité du système de distribution publique d'électricité,

### Au titre des représentants de l'État :

Mme Dassonville, adjointe au chef du bureau des services publics locaux, représentant la Direction générale des collectivités locales,  
Absent excusé représenté : Romain Valenty, Directeur de participations Énergie (Agence des participations de l'État), représenté par Nicolas Masérak,  
Absent excusé représenté : Laurent Kueny, directeur de l'énergie, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Aude Mailfait, adjointe au chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la Dgec,

### Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Jean-Patrick Masson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Dijon,  
Bruno Paris, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la transition écologique  
Expert : Jean-Sébastien Sauvourel, conseiller France urbaine,

### En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, président de la FNCCR,  
Experts : Charles-Antoine Gautier, directeur général de la FNCCR, Wilfried Kopec, chef du département Énergie et du service Infrastructures de réseau énergie et éclairage,

### Au titre de représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,

### Au titre de représentant des entreprises locales de distribution :

Olivier Dubray, Directeur général de la coopérative de Saint-Martin de Londres,

### Au titre des représentants de la société Enedis :

Marie-Christine Aulagnon, directrice exécutive Finances, Achats et Assurances,  
Mathias Povse, directeur exécutif Clients et Territoires,  
Hervé Champenois, directeur exécutif Technique,  
Expert : Nicolas Chauvet, chargé de mission au département Concessions et auprès du secrétariat du CSDPE,

### Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Observateur : Edith Hector, cheffe du département Distribution de la direction des réseaux.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2024
2. Bilan de la campagne 2024 des conférences départementales prévues par la loi Nome
3. Projet de rapport d'activité 2024 du CSDPE
4. Point sur le site Internet du CSDPE
5. Points divers

### 1/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2024 est validé, sans remarques de la part des participants.

### 3/ BILAN DE LA CAMPAGNE 2024 DES CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES PRÉVUES PAR LA LOI NOME

Le secrétariat du CSDPE présente, sur la base d'un support, le bilan de la campagne 2024 des conférences départementales prévues par la loi NOME.

La campagne 2024 se traduit de manière globale par un très haut niveau de tenue des conférences et une grande quantité et une très bonne qualité des remontées de ces conférences départementales.

Les principaux enseignements sont :

- Les conférences sont désormais largement installées avec 88 conférences tenues au titre de la campagne 2024 soit 94% du total. Elles le sont essentiellement en présentiel, pour 84 % des 94 départements.
- Les remontées des conférences sont très complètes :
  - En quantité : des éléments ont été remontés pour 94 départements (soit 100 %)
  - En qualité : pour la première fois, l'ensemble des maîtres d'ouvrage dits significatifs (> 5 %) des 94 départements ont remonté des données liées à leurs investissements, même si certaines données sont obtenues de manière détournée ou sont incomplètes
- Les investissements réalisés en 2023 par l'ensemble des maîtres d'ouvrage s'élève à 5,7 Mds€, en croissance par rapport à 2022 (5,25Mds€).
- Pour la première fois, les inter-comparaisons entre les campagnes 2023 et 2024 sont possibles, du fait de la relative bonne complétude des conférences tenues et des données remontées.
- L'exercice reste dépendant de la proactivité des préfetures (pour organiser les conférences et faire les comptes-rendus (ce dernier point étant en recul) et des acteurs GRD/AODE (pour contribuer à la collecte de données).

En conclusion, le président de la FNCCR et du CSDPE se félicite de la bonne dynamique qu'ont désormais les conférences départementales. Il souligne l'importance de la tenue, qui est bien en préparation au titre de la campagne 2025, d'une conférence interdépartementale qui rassemble les acteurs de Paris et de la *petite couronne* (75, 92, 93 et 94), pour tendre vers l'optimum et donner l'exemple. Concernant le cas de l'Essonne (91), il regrette l'absence d'action/réaction des services de la préfecture et demande à la Dgec d'intervenir pour que ce département ne demeure pas le seul à ne pas organiser la conférence prévue par les textes.

### 4/ PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU CSDPE

La secrétaire du CSDPE expose, sur la base d'un support, les grandes orientations retenues pour le rapport d'activité 2024 du CSDPE. Un projet de ce rapport, hors section consacrée au bilan de la campagne 2024 des conférences départementales, a été adressé quelques jours avant la réunion du CSDPE du 3 juillet aux experts du CSDPE, pour éventuels remarques et commentaires.

Une nouvelle version intégrant ces compléments et ledit bilan sera diffusée prochainement courant juillet aux membres et aux experts, pour validation et envoi aux ministres au mois de septembre.

Un expert de la FNCCR souligne l'enjeu d'insister sur le sujet des aléas climatiques et de la résilience du réseau public de distribution. Il rappelle aussi que les questions de prospective sont essentielles, comme en témoigne l'amendement à la proposition de loi dite Gremillet sur l'adéquation et la cohérence entre diverses dimensions de planification, dont celle des SDI/PPI<sup>1</sup> des contrats de concession.

Plusieurs membres du CSDPE soulignent les difficultés locales rencontrées, par exemple dans le cadre des comités régionaux de l'énergie, dans la bonne compréhension des règles applicables à différents objets existants et leur articulation (par exemple SDI/PPI, S3REnR) mais aussi l'incohérence parfois rencontrées sur les gisements EnR et/ou les objectifs et moyens de mener une politique ambitieuse. Une experte de la Dgec indique que l'alerte sur ces situations a été entendue et que des travaux sont en cours pour lever ces blocages.

---

<sup>1</sup> Schémas directeurs des investissements et Programmes pluriannuels d'investissement intégrés aux contrats de concessions basé sur le modèle de 2017

## **5/ POINT SUR LE SITE INTERNET DU CSDPE**

Le secrétariat du CSDPE présente, sur la base d'un support, les évolutions du site internet envisagées, suite aux expressions passées du CSDPE et aux échanges avec ses experts.

Il s'agit notamment de développer la partie publique du site tout en confortant l'accès en *Closed Data* aux remontées brutes des conférences départementale.

L'experte de la Dgec indique que l'option d'un hébergement du site ou de données par le CGDD ou le Sdes ne semble pas possible, même si les discussions sont encore en cours.

Au-delà du site lui-même, la question de son financement reste à l'ordre du jour, Enedis indiquant, en tant que secrétariat du CSDPE, être prêt à financer uniquement le maintien en condition opérationnelle du site dans sa configuration actuelle (env.15k€/an).

Un représentant des intercommunalités et des régions s'interroge sur l'utilisation du site du CSDPE et considère que l'investissement doit être en adéquation avec sa fréquentation.

Le président de la FNCCR et du CSDPE souligne l'intérêt grandissant pour la résilience des réseaux, et donc les investissements associés. Le directeur Technique d'Enedis souligne que cette thématique soulève de nombreuses interrogations des journalistes et des acteurs publics, et que l'existence du site du CSDPE pourrait à ce titre être une source d'information objective.

## **6/ POINTS DIVERS**

Néant.